

REFORME DES RETRAITES : FAUTE DE MOYENS, UNE CATASTROPHE ANNONCÉE DANS LES ORGANISMES.

Renaud Villard, directeur général de l'assurance retraite de la Sécurité sociale, a commencé son travail de VRP auprès des médias. Selon lui, le réseau sera au rendez-vous pour appliquer la réforme des retraites dès le 1^{er} septembre 2023.

Il reste sciemment dans le déni sur la situation de détresse des caisses de retraite du régime général. Pire, il met en danger les salariés de toute la Sécurité sociale (et plus largement du service public) en déclarant : « Pour moi c'est une vertu du service public (...) que d'être à portée de baffe ».

Pour la CGT, cette expression est intolérable. Les salariés de la Sécurité sociale sont déjà les victimes des politiques d'austérité décidées par les gouvernements successifs. Celles-ci se déclinent notamment par une baisse drastique des effectifs qui ont pour conséquence la dégradation du service rendu au public. Ils n'ont, en au cas, à subir la colère légitime des usagers face à la désorganisation programmée de la Sécurité sociale et à une réforme des retraites injuste et injustifiée.

Ce 28 avril 2023, la journée internationale sur la sécurité et la santé au travail a été l'occasion de rappeler à M. Villard que les mauvaises conditions de travail ont pour conséquence de nombreux arrêts maladie, burn-out et accidents du travail au sein de l'institution.

La transformation informatique radicale engagée avec la mise en place des outils SYRCA et RGCU a finalement été bien plus lourde et douloureuse que prévue. Les complications se sont multipliées mois après mois, obligeant les caisses de retraite à recourir aux heures supplémentaires les samedis afin de réactiver l'ancien système informatique.

Le deuxième volet de cette transformation informatique promis pour mi-2022 a depuis été repoussé de manière indéfinie, réforme des retraites oblige.

Les services de production sont donc contraints de jongler entre anciens outils et nouveaux outils défaillants. Le personnel est à bout. Les conditions de travail sont dégradées. Les démissions et les syndromes d'épuisement professionnel se multiplient. Travail sous forte pression et dans le stress permanent, calcul des dossiers à la main, etc. Le résultat est sans appel : une baisse et une désorganisation structurelles de la production entraînant des retards de paiement et des erreurs dans le calcul du montant des prestations.

L'annonce du Gouvernement de l'embauche de 200 CDD pour répondre aux assurés au téléphone ne règlera pas le problème des informaticiens en charge de la mise à jour des outils et des personnels en charge du traitement des dossiers de retraite déjà en sous effectifs constants.

La CNAV et les CARSAT ne disposent plus du nombre suffisant de personnels pour faire face sereinement aux départs en retraite des babyboomers et à l'application d'une nouvelle législation. Lors de la COG 2018-2022 la branche vieillesse a perdu près de 900 postes soit l'équivalent d'une CARSAT.

En l'état, cette réforme n'est pas applicable techniquement sans dégâts importants sur la qualité du service rendu et sans abimer les droits des assurés. Il est encore temps de la retirer et de discuter d'une autre réforme possible et finançable comme la CGT le propose.

Contact : Romain RIVIERE
Tél 06 85 17 37 28

Montreuil le 02/05/2023